

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº W21-616384

62267

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

3359

Société :

R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

LAGZOUlli ABBAS

Date de naissance :

01/01/1959

Adresse :

Réf. ELMANSOUR 1M1 44 N°8 HAY SALAH Casablanca

20210

Tél. : 0165 702698

Total des frais engagés :

68

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Loubna KHAIRI
OPHTALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour Rés
AI Anfa Casablanca

Date de consultation :

22/12/2021

Nom et prénom du malade :

Dr. Loubna KHAIRI

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

affection

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

3935

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous un sceau confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

05/12/2021

Le :

Signature de l'adhérent(e) :

Signature

ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/01/2020	62		300.000 10.89	INP : 34820596 DR Lengue OPHIA ALMAG 22-BD Yves du Maurice 22 N° 100 92290 Paris Signature

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	30/12/2010	3820,00
	30/11/2010	135,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

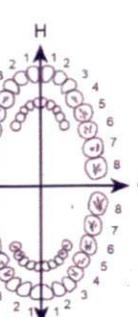
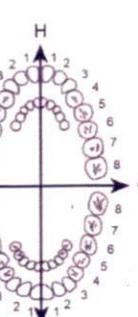
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXÉCUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXÉCUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE			CŒFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	H 	G 		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
	D 	G 		DATE DU DEVIS <input type="text"/>
	B 			DATE DE L'EXÉCUTION <input type="text"/>
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION				

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie Lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -
Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le : 22/12/2022
الدار البيضاء، في: ٢٢/١٢/٢٠٢٢

الدكتورة لبني خيار بنجلون

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

الليزر - فحص الشبكة بالأشعة

جراحة المول - العدسات

عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

رخصة السياقة

L.A.G.Zahli
22/12/2022
Dar Al-Bayan
135,00

4.3.1
Light X 3. f

Gde. Pharamacie de Paris
Gde. Pharmacie Al-Anfal
60, Rue Al-Anfal, App. 5 - Immeuble El Anfal
Tél.: 0522 27 42 10 - 0522 26 04 36

Dr. Loubna KHAYAR
OPHTHALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés.
El Anfal, El Anfal, Casablanca
Tél.: 05 22 95 12 89

PPC: 135,00

19/10/2022

07/2022

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie Lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -
Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le : 22/12/20. الدار البيضاء، في :

L4 G Zel.

الدكتورة لبنى خيار بنجلون
إختصاصية في أمراض وجراحة العيون
الليزر - فحص الشبكة بالأشعة
جراحة المول - العدسات
عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون
طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

رخصة السياقة

VERRE POUR LA VISION DE LOIN

OEIL DROIT

+3,75 (-1,10)

OEIL GAUCHE

+7 (-1,00) 9,17

ADDITION VISION DE PRES

Dr. LOUBNA KHAYAR BENJELLOUN
OPHTHALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour Résidence Al Anfal, Etage N° 2, Casablanca
Tél.: 05 22 95 12 89

+2,00.



GOLA
LUNETTE

FACTURE N° 003545

Casablanca, le

30/12/2022
COLA LUNETTE
Bd Yacoub El Mansour Casablanca

M LAG20045

ABBEY

Quantité	Designation	P.U.	MONTANT
Deux	verre progressif		
	optique	+ 2,75 (-1 à 110)	5,500,00
OG	optique	+ 3,00 (-1,50 à 8)	6,000,00
	Ajout	+ 2,75	
	Monture		5,000,00
	TOTAL:	3700,00	3700,00
LA PRESENTE FACTURE EST PAYS A LA DEMANDE DU TROIS MILIEU ANNEE M TREILLE 0000 50 921 0000 11			

COLA
LUNETTE
Bd Yacoub El Mansour Casablanca
133, Rue Larache, Oulmes Casablanca
Tel.: 022 36 03 63